

Le Contrôle Laitier dans la Province de Québec

Par M. Stéphane Boily, ingénieur agricole

(Suite)

AUTRES AVANTAGES

Le contrôle laitier a maints autres avantages qui encouragent les cultivateurs à le pratiquer. Il me serait trop long de les énumérer. Cependant, entre autres, ne vous permet-il pas de connaître la valeur d'un bon taureau en contrôlant ses descendants. Si ses filles sont plus fortes productrices que leur mère, c'est votre devoir de ne pas l'envoyer à la boucherie, mais de l'échanger pour un autre de même qualité. Dans le cas contraire, l'animal devrait être abattu.

Le contrôle laitier groupe les cultivateurs en Association, et, par le fait même, les encourage à pouvoir coopérer, soit dans l'achat des engrais alimentaires, ou encore dans la vente des animaux.

Enfin, le contrôle laitier est une source de contentement et de plaisir pour le cultivateur, car il le porte à s'intéresser davantage à son troupeau.

ADMINISTRATION

Le service du contrôle de vaches lai-

tières, pour le Canada, est sous la direction générale de M. W. L. Graham, Chef du contrôle laitier au Ministère de l'Agriculture à Ottawa. La surveillance des associations de contrôle dans chaque province, est faite par des propagandistes en industrie laitière, nommés par le Ministère de l'Agriculture d'Ottawa. En 1927, les 52 associations de contrôle étaient sous la direction des six propagandistes suivants: Messieurs J. B. Trudel, L.O. Tubman, C. L. Wheeler, L. Lemieux, S. Martin, et N. Jourdain.

Il me fait plaisir de rendre témoignage d'appréciation pour le travail efficace des Agronomes du Ministère Provincial de même que des inspecteurs de beurrieres, pour l'intérêt et l'encouragement qu'ils donnent à ce travail particulier. Ils coopèrent avec les propagandistes non seulement dans l'organisation des centres de contrôle, mais aussi dans la surveillance.

Voici le rapport annuel, pour 1927, des Associations de Contrôle de la Province de Québec.

Associations	Nombre troupeaux	Nbre de vaches		Production moyenne des vaches qui ont plus de 8 mois de lactation.			
		Moins de 8 mois	Plus de 8 mois	Lait	Gras	% Gras	
Comté de Bagot:				lv.	lv.	%	
St-Nazaire.....	16	144	47	4891	182.67	3.73	
St-Théodore-d'Acton.....	9	74	22	4253	164.60	3.87	
Comté de Beauharnois:							
St-Louis-de-Gonzague.....	7	86					
Comté de Bellechasse:							
St-Lazare.....	8	55	12	3499	137.48	3.92	
Comté de Berthier:							
Berthier.....	9	61	6	5015	187.90	3.74	
Comté de Brome:							
Brome.....	8	84	25	5660	227.15	4.01	
Comté de Champlain:							
St-Anne-de-la-Pérade.....	9	46	58	4997	198.47	3.97	
St-Maurice.....	10	81	31	5285	214.91	4.06	
Comté de Compton:							
Birchton.....	11	51	40	5467	212.16	3.88	
Compton.....	16	143	76	4730	186.67	3.94	
Martinville.....	12	115	43	5025	200.08	3.98	
St-Edwidge.....	13	126	38	4393	188.87	4.29	
Waterville.....	17	90	125	5148	210.42	4.08	
Bury.....	17	140	18	5644	212.34	3.76	
Comté de Chicoutimi:							
Grande-Baie.....	10	62	27	5199	207.55	3.99	
Comté de Châteauguay:							
Howick.....	23	245	31	5882	218.60	3.71	
Ormstown.....	19	133	149	7161	236.98	3.30	
Comté des Deux-Montagnes:							
St-Augustin.....	10	66	18	5839	215.48	3.69	
Comté de Hull:							
Hull-Sud.....	14	196	88	6286	219.92	3.49	
St-Cécile-de-Masham.....	12	82	40	4523	187.38	4.14	
Comté de Huntingdon:							
Dundas.....	7	109	2	4149	151.01	3.64	
Franklin-Centre.....	11	80	59	6437	226.60	3.52	
Hemmingford.....	16	160	36	5126	183.65	3.58	
Huntingdon.....	12	142	3	10555	336.76	3.19	
Comté d'Iberville:							
St-Sébastien.....	7	116	0	6741	246.96	3.66	
Comté de Kamouraska:							
St-André-Est.....	12	76	72	6497	246.55	3.79	
St-Anne-de-la-Pocatière.....	10	64					
Comté de Lac-St-Jean:							
Chambord.....	8	105					
Comté de Lévis:							
St-Louis-de-Pintendre.....	9	36	42	4309	172.59	4.00	
Comté de Lotbinière:							
St-Patrice-de-Beaurivage.....	29	189	28	4704	170.38	3.62	
St-Sylvestre.....	9	79	20	4839	169.29	3.49	
Comté de Montmagny:							
St-François.....	12	88	39	5341	208.70	3.90	
Comté de Nicolet:							
Gentilly.....	10	52	52	5917	219.47	3.70	
St-Pierre-les-Beccquets.....	11	38	55	5495	212.41	3.86	
Comté de Papineau:							
Papineauville.....	10	92	10	4504	182.62	4.05	
St-André-Avellin.....	11	115	4	5348	218.22	4.08	
Comté de Pontiac:							
Bristol.....	13	58	102	6310	225.35	3.57	
Campbell's Bay.....	7	60	12	7041	231.82	3.29	
Comté de Shefford:							
North-Stukely.....	10	156	11	4095	161.54	3.94	
Racine.....	8	84	62	4051	162.08	4.00	
Waterloo.....	23	295	72	4782	193.41	4.01	
Comté de Sherbrooke:							
Lennoxville.....	11	61	103	5689	213.29	3.74	
Comté de Soulanges:							
St-Polycarpe.....	14	75	46	5493	230.85	4.20	
Comté de Stanstead:							
Ayers-Cliff.....	10	82	60	5058	205.95	4.07	
Tomtobia.....	10	70	61	5923	232.42	3.87	
Comté de Témiscouata:							
Notre-Dame-du-Lac.....	8	26	33	4166	161.63	3.87	
St-Eusèbe.....	10	43	10	4377	178.97	4.08	
Comté de Val-de-France:							
Rigaud.....	16	156	6	4761	194.63	4.03	
St-Justine.....	10	57	32	5518	216.44	3.92	
Vaudreuil.....	18	115	79	6509	232.96	3.57	
Comté de Verchères:							
St-Antoine.....	16	118	25	5590	212.41	3.79	
Comté de Wolfe:							
St-Fortunat.....	10	74	96	4820	172.69	3.58	
	52	626	5151	2182	5474	206.89	3.77

NOTES ET COMMENTAIRES

Vers les sommets.—Citant un recueil de fortes pensées récemment publié par Mademoiselle Marguerite Taschereau, nièce du premier ministre, M. Amédée Caron en a tiré la substance d'une comparaison dont il a fait la péroraison du brillant discours qu'il prononçait au début de la présente session. "Si la femme se tenait sur les sommets, l'homme ferait de sa vie une ascension", écrivait Mademoiselle Taschereau. Or, cette pensée remarquable peut encore s'appliquer à l'administration libérale qui est graduellement montée à des hauteurs qu'aucune autre n'avait atteintes jusqu'ici. Depuis assez longtemps, notre situation provinciale s'est élevée, tant à l'intérieur par des résultats tangibles, qu'au delà de nos frontières par la bonne réputation que nous avons acquise. C'est l'administration libérale qui, par sa politique hardie et ses initiatives toujours progressives, a entraîné derrière elle, dans un mouvement ascensionnel qui se continue, le peuple de cette province heureux et fier de le suivre sur les sommets.

C'est en tenant les yeux constamment fixés sur les sommets que Monsieur Amédée Caron sera le digne continuateur de celui qui l'a précédé dans la carrière où il a si brillamment débuté.

Les Graines de Semence.—Pour l'information de nos lecteurs, et vu la rareté et la cherté des grains de semence, nous croyons utile de donner ici le texte de la loi passée pour permettre aux municipalités d'accorder de l'aide pour l'achat de graines de semence.

2. Il est loisible à tout conseil d'une municipalité rurale ou à un conseil de comté régissant un territoire non érigé en municipalité locale ou dont le conseil n'est pas organisé, sur résolution adoptée à la majorité de ses membres, de prendre, à même les deniers de la municipalité non autrement affectés, ou d'emprunter, par billet ou autrement, les sommes nécessaires à l'achat des graines ou des grains de semence destinés à être vendus à ceux des contribuables de ces municipalités qui peuvent en avoir besoin, ou les sommes requises pour consentir des prêts aux dits contribuables qui désirent les acheter eux-mêmes.

3. Le contribuable qui contracte un emprunt pour acheter ou auquel ont été vendus des graines ou grains de semence est tenu de rembourser à la municipalité le montant emprunté ou le prix que représente la quantité de graines ou de grains ainsi vendus par la municipalité.

4. Le remboursement est sujet aux termes et conditions fixés par le conseil.

5. Le montant dû à la municipalité par le contribuable pour les graines ou les grains de semence qui lui ont été ainsi fournis, ou pour le prêt qui lui a été fait, est assimilé aux taxes municipales, sauf que le privilège attaché à cette réclamation n'existe sur les biens du contribuable que jusqu'à concurrence d'une somme de cent dollars. Ce montant est porté au rôle de perception ou fait l'objet d'un rôle spécial suivant que le conseil le décide et il est perçu comme les taxes municipales ordinaires.

6. Comme on le voit, la loi fournit aux municipalités le moyen de venir en aide aux cultivateurs dans leurs limites, en achetant à meilleur compte, en bloc, la quantité de graines de semence dont ils peuvent avoir besoin.

7. Comme, cette année, ces graines de semence sont rares, et se vendent conséquemment assez chers, ce moyen d'acheter en coopération arrive à point pour économiser aux cultivateurs des sommes appréciables.

La Division Fédérale de l'Industrie animale surveille des Associations de contrôle dans les Provinces suivantes: Alberta, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard, et Québec. Voici un rapport sommaire donnant la moyenne de production de lait et de gras, dans les Associations de contrôle, pour 8 mois et plus.

Provinces	1927			
	Nombre de vaches	Livres de lait	Livres de gras	Épreuve %
Alberta.....	209	6419	242.51	3.77
Nouveau-Brunswick.....	920	5556	226.13	4.06
Nouvelle-Ecosse.....	1405	5672	235.29	4.14
Ile-du-Prince-Edouard.....	230	7276	281.29	3.86
Québec.....	2182	5474	206.39	3.77
Moyenne pour 5 provinces: 1927.....		5669	228.31	3.93
Moyenne pour 4 provinces: 1926.....		5200	182.74	3.51
Augmentation.....		469	40.57	.42

Associations actives de contrôle	1926		1927	
	Nombre de troupeaux	Nombre de vaches	Nombre de troupeaux	Nombre de vaches
Associations actives de contrôle.....	49	52	647	626
Nombre de troupeaux.....	9002	7333	13	11
Nombre de vaches.....	1032	2182	5181	5474
Nombre moyen de vaches par troupeau.....	192.9	206.31		
Production moyenne, lait.....	3.70%	3.93%		
Production, moyenne, gras.....				
% gras.....				